

DANIEL JEAN RICHARD

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

## ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale . . 12.— 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraisant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

## ANNONCES

suisses 20 ct., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN &amp; VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

## Les boîtes contrôlées

## Total de tous les bureaux.

## 1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	60,224	213,566	273,790
Février . . . .	65,682	239,090	304,772
Mars . . . .	67,480	237,326	304,806
Avril . . . .	66,300	220,285	286,585
Mai . . . .	67,419	244,959	312,078
Juin . . . .	65,560	236,962	302,522

## 1913

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	54,547	218,659	273,206
Février . . . .	52,950	243,974	296,924
Mars . . . .	56,279	235,164	291,443
Avril . . . .	60,556	262,950	323,506
Mai . . . .	62,330	232,633	294,963
Juin . . . .	61,925	240,675	302,600

## Bureau de la Chaux-de-Fonds.

## 1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	41,869	2,954	44,823
Février . . . .	45,600	2,803	48,403
Mars . . . .	46,258	5,099	51,357
Avril . . . .	46,198	4,742	50,940
Mai . . . .	45,343	4,737	50,080
Juin . . . .	45,345	4,626	49,971

## 1913

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	35,677	5,111	40,788
Février . . . .	36,555	8,041	44,596
Mars . . . .	37,710	2,640	40,350
Avril . . . .	40,623	4,424	45,047
Mai . . . .	41,768	3,317	45,085
Juin . . . .	42,218	3,050	45,268

## Bureau de Bienne.

## 1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	4,278	27,082	31,360
Février . . . .	3,895	27,115	31,010
Mars . . . .	4,331	27,702	32,033
Avril . . . .	3,936	25,804	29,740
Mai . . . .	4,703	26,538	31,241
Juin . . . .	4,797	28,120	32,917

## 1913

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	3,956	24,486	28,442
Février . . . .	3,258	23,835	27,093
Mars . . . .	3,575	24,402	27,977
Avril . . . .	3,383	28,060	31,443
Mai . . . .	4,134	23,383	27,517
Juin . . . .	4,168	24,346	28,514

## Bureau du Locle.

## 1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	10,218	12,051	22,269
Février . . . .	11,286	10,483	21,769
Mars . . . .	11,366	11,588	22,954
Avril . . . .	10,996	9,642	20,638
Mai . . . .	10,812	12,997	23,809
Juin . . . .	10,599	10,877	21,476

## 1913

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	10,510	10,832	21,342
Février . . . .	8,775	12,135	20,910
Mars . . . .	9,679	8,779	18,458
Avril . . . .	10,558	10,949	27,507
Mai . . . .	10,683	11,563	22,246
Juin . . . .	9,849	11,129	20,978

## Résultat du premier semestre :

	1912	1913
Boîtes or . . . .	392.365	348.587
" argent . . . .	1.392.188	1.434.055
Total . . . .	1.784.553	1.782.642

Il y a donc diminution de 43.778 boîtes or, mais augmentation de 41.867 boîtes argent sur la période correspondante de 1912.

## Conférence internationale pour la protection ouvrière.

Le Conseil fédéral a fait aux Gouvernements des Etats européens participant à l'entente internationale conclue à Berne le 26 septembre 1906 ou qui possèdent des lois sur la protection ouvrière, la proposition de réunir en septembre 1913 une conférence en vue d'une entente internationale sur d'autres questions de même nature ; cette conférence aurait à délibérer sur la base des propositions élaborées après de grands travaux préparatoires et présentées par l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs.

Les questions discutées dans la première conférence en 1906 aboutirent à la conclusion des deux conventions du 26 septembre 1906. Il s'agissait alors de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie et de l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes. La seconde conférence projetée aura à traiter les deux questions suivantes :

1<sup>e</sup> Interdiction du travail de nuit des jeunes ouvriers employés dans l'industrie;

2<sup>e</sup> Fixation de la journée de travail de dix heures au plus pour les femmes et les jeunes ouvriers employés dans l'industrie.

Comme le Département fédéral de l'industrie désire connaître, sur les questions mentionnées, l'opinion des associations centrales suisses de patrons et d'ouvriers, les sections de la Chambre suisse de l'horlogerie sont priées de communiquer au Bureau, dans le plus bref délai possible, leur avis sur les propositions suivantes : Propositions de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs.

## 1. Interdiction du travail de nuit des jeunes ouvriers employés dans l'industrie.

1. Le travail industriel de nuit sera interdit aux jeunes ouvriers jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'interdiction est absolue pendant la période d'obligation scolaire et, en tous cas, jusqu'à l'âge de 14 ans révolus.

2. Le repos de nuit prévu au chiffre 1<sup>e</sup> aura une durée de onze heures consécutives ; dans ces onze heures, quelle que soit la législation de chaque Etat, devra être compris l'intervalle de 10 heures du soir à 5 heures du matin.

Toutefois, dans les Etats où le travail de nuit des jeunes ouvriers n'est pas encore réglementé jusqu'à l'âge de 18 ans, la durée du repos ininterrompu pourra à titre transitoire et pour une durée de — ans au plus, être limitée à dix heures pour les jeunes ouvriers qui auront atteint l'âge de seize ans.

3. L'interdiction du travail de nuit pourra être levée pour les jeunes ouvriers au-dessus de 14 ans :

a. en cas de force majeure, lorsque dans une entreprise se produit une interruption d'exploitation impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique ;

b. dans les cas où le travail s'applique soit à des matières premières, soit à des matières en élaboration, qui seraient susceptibles d'altération très rapide, lorsque cela est nécessaire pour sauver ces matières d'une perte inévitable.

4. Dans les industries soumises aux influences des saisons et, en cas de circonstances exceptionnelles, pour toute entreprise, la durée du repos ininterrompu de nuit pourra être réduite à dix heures, soixante jours par an, pour les ouvriers au-dessus de seize ans.

5. Dans les Etats hors d'Europe, ainsi que dans les colonies, possessions ou protectorats, lorsque le climat ou la condition des populations indigènes l'exigeront, la durée du repos ininterrompu de nuit pourra être inférieure aux minima fixés sous chif-



actionnaires. Pour justifier cette modification, on fit valoir que le système ancien rendait impossible l'administration de l'usine, les ouvriers remplaçant leurs représentants dès que ceux-ci prenaient, avec le sentiment de leur responsabilité, une attitude indépendante.

Les délégués du syndicat des verriers furent les seuls à voter contre cette réforme qu'ils voulaient interpréter comme un blâme à l'adresse du personnel de l'usine.

C'est surtout dans la discussion des rapports résumant la situation actuelle de l'usine, et les résultats obtenus par l'application du nouveau système d'organisation du travail élaboré par M. Spinetta et approuvé par l'assemblée extraordinaire de novembre dernier, que les délégués des verriers ont manifesté leur méfiance et leur hostilité à l'égard des réformes apportées par le directeur.

— Nous acceptons bien le principe du système Spinetta, ont-ils dit en substance. Nous voulons bien travailler à la journée au lieu de travailler aux pièces. Mais il est impossible de s'entendre avec l'ingénieur-directeur, un entêté qui n'a pas voulu tenir compte des efforts et des besoins de chacun...

— Et la production, parlez-nous de la production ! crièrent les actionnaires, faisant allusion à l'importante diminution de travail qu'on a constatée.

Comme un des délégués répondait : « L'implantation du travail à la journée veut moins de surmenage et de la méthode dans le travail », il déchaîna une tempête de protestations qui ne lui permit pas de continuer.

Quand ils sentirent que toute lutte serait vainque, les Albigeois firent quelques promesses pour l'avenir. Et aux actionnaires qui leur demandaient : « Est-ce trop exiger de vous que de vous réclamer de travailler désormais en conscience ? » ils répondirent :

— Non, non !

Finalement, l'assemblée confirma tous ses pouvoirs au directeur Spinetta.

La démonstration est faite une fois de plus, que sans le principe d'autorité, un établissement industriel marche à sa ruine et que le travail à la journée substitué au travail aux pièces — revendication de la F. O. I. H. — a pour conséquence une diminution de la production et une augmentation du prix de revient.

#### Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les postes.

(Du 19 juin 1913.)

Le Conseil fédéral suisse,

Sur la proposition de son département des postes et des chemins de fer,

arrête :

Les articles 9, 19, 25, 29 et 112 de l'ordonnance sur les postes du 15 novembre 1910 sont modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 9. Donner la rédaction suivante aux chiffres 3, 4, 5 et 6 savoir :

« 3. Si la preuve prescrite par le chiffre 1<sup>er</sup> ne peut être fournie, les objets sont rendus à l'expéditeur comme n'étant pas admis au transport par la poste.

4. Les envois qui renferment des annonces, listes de tirage, etc., se rapportant à des emprunts à primes sont, s'il ne peut être produit d'autorisation, traités de la même manière que ceux contenant les annonces de loterie proprement dites.

5. Les offices de poste destinataires sont autorisés à arrêter les envois ouverts contenant des annonces de loterie ou d'emprunts à primes de tout genre et les envois fermés de l'extérieur desquels on peut conclure qu'ils renferment des annonces de cette nature, lorsqu'ils sont sûrs que la loterie dont il s'agit n'a pas été autorisée par l'autorité compétente du lieu de destination, donc que la prescription établie au chiffre 1<sup>er</sup> ci-dessus n'a pas été observée. En pareil cas, les offices de poste de destination avisent la direction d'arrondissement, en lui transmettant un exemplaire des objets dont il s'agit, et diffèrent la distribution des envois jusqu'à réception de ses instructions.

6. Les envois ouverts en provenance de l'étranger qui renferment des annonces, listes de tirages, etc., de loteries ordinaires et d'em-

prunts à primes ou les envois fermés de l'extérieur desquels on peut conclure qu'ils renferment de ces annonces, listes de tirage, etc., doivent être revêtus, sans exception, de la mention « Non admis par la loi » et renvoyés au lieu d'origine. En revanche, les offices de postes suisses ne doivent pas arrêter les envois de cette nature déposés en Suisse à destination de l'étranger. »

ART. 19. Le chiffre 3 doit être conçu ainsi qu'il suit :

« 3. Les prescriptions suivantes sont, en outre, applicables au retrait et au changement d'adresse d'objets postaux qui n'ont pas encore quitté l'office de consignation :

a. Il n'est pas perçu de droit pour les objets non inscrits de toute nature (lettres, cartes postales, imprimés, échantillons de marchandises, etc., non recommandés) à destination de la Suisse et de l'étranger.

b. Il est perçu un droit de 10 centimes pour les envois postaux inscrits de toute nature à destination de la Suisse et de l'étranger. Les mandats de poste et les bulletins de versement sont aussi considérés comme objets inscrits. Ce droit n'est perçu qu'une fois lorsqu'il s'agit de plusieurs envois inscrits consignés simultanément par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire ou de destinataires différents. »

Art. 25. Le dernier alinéa du chiffre 4 est supprimé ; le chiffre 4 aura donc la teneur suivante :

« 4. En sus des taxes ordinaires, il est perçu, pour la remise par exprès des envois postaux, un droit fixe à acquitter d'avance par l'expéditeur et qui, jusqu'à la distance de deux kilomètres, s'élève :

a. à 30 centimes pour les objets ordinaires et recommandés de la poste aux lettres, y compris les remboursements-lettres, ainsi que pour les mandats de poste et les mandats de paiement ordinaires et télégraphiques, avec le montant ;

b. à 50 centimes pour les articles de messagerie, y compris les remboursements-messagerie.

Pour la remise par exprès à des distances supérieures à deux kilomètres, il est perçu de l'expéditeur ou du destinataire, par deux kilomètres en sus, un droit de 30 centimes pour les objets mentionnés sous lettre a et de 50 centimes pour ceux indiqués sous lettre b ci-dessus. Le droit est perçu sur chaque objet séparément. »

Le chiffre 9 reçoit la teneur suivante :

« 9. Pour les mandats télégraphiques (mandats de poste et mandats de paiement), la demande de remise par exprès doit être formulée dans le télégramme, immédiatement avant le texte du mandat, par les mots :

a. « par exprès », si l'expéditeur n'a payé que le droit de 30 centimes jusqu'à 2 km. de distance (ce droit doit toujours être acquitté par lui) ;

b. « par exprès entièrement payé », s'il a acquitté le droit d'exprès en entier pour une distance de plus de 2 km.

Le télégramme et le montant sont remis ensemble par un porteur spécial. »

Art. 29. Les chiffres 1 et 3 sont modifiés de la manière suivante :

« 1. En vertu de l'article 55 de la loi sur les postes, lorsque les articles de messagerie (à l'exception des lettres et des boîtes avec valeur déclarée provenant de l'étranger) ou lorsque des bagages de voyageurs de toute nature que le destinataire doit retirer à l'office postal choisi à ce dernier pendant plus de 24 heures après l'expiration du jour de la première présentation ou du jour auquel un envoi de cette nature a été pour la première fois à la disposition du destinataire pour être retiré au guichet, il y a lieu de percevoir un droit de magasinage.

3. Le droit de magasinage ne doit pas être mis en compte :

a. pour le temps pendant lequel les objets séjournent à l'office de poste, les dimanches et autres jours fériés, par suite de la restriction du service de distribution ; en outre, pour les objets adressés poste restante ou destinés à des détenteurs de cases, pour le temps qui comporte une ouverture restreinte du bureau les dimanches et les autres jours fériés ;

b. pour les objets qui doivent séjourner à un endroit pour cause d'acheminement erroné ;

c. pour les objets dont la distribution n'a pas lieu parce qu'elle présente des difficultés ou des dangers, ou parce que la distance qui sépare le domicile du destinataire de l'office de poste de destination est supérieure à une lieue, lorsque l'envoi est retiré à l'office de poste dans les 24 heures après l'expiration du jour où l'avis de retrait a été remis au destinataire. »

Art. 112. Donner la rédaction suivante au chiffre 4 :

« 4. Le jour de la première présentation ou le jour auquel un remboursement est mis pour la première fois à la disposition du destinataire au guichet de l'office de poste, ainsi qu'éventuellement les dimanches et les autres jours fériés, ne doivent pas être compris dans le calcul des délais fixés par les chiffres 1 à 3. »

Berne, le 19 juin 1913.

Au nom du Conseil fédéral suisse :  
Le président de la Confédération  
MULLER.  
Le chancelier de la Confédération  
Schatzmann.

#### Les poinçonnements français

en Mai 1913

Bureau de Besançon. — 7.596 montres or, 30.240 montres argent, de fabrication française, et une boîte or, de fabrication étrangère.

Bureau de Montbéliard. — 2 boîtes d'or et 1.008 montres d'or, de fabrication étrangère.

Bureau de Morteau. — 1.311 boîtes et 158 montres d'or, de fabrication étrangère ; 2.034 boîtes et 729 montres argent, de fabrication étrangère.

Bureau de Pontarlier. — 466 boîtes or, 1.867 boîtes argent, de fabrication étrangère ; 236 montres or, et 171 montres argent, de fabrication étrangère.

#### Le mouvement ouvrier

On espérait que jusqu'à samedi le conflit qui a éclaté à Biel entre patrons et ouvriers mécaniciens, pourrait s'arranger. Tel n'a malheureusement pas été le cas. Le lock-out a en conséquence reçu son application à partir de lundi. Des postes ont été établis par les ouvriers à l'entrée des ateliers.

On assure que la crise s'étend aussi à Granges et à Moutier, localités où sont occupés de nombreux ouvriers mécaniciens.

Bureaux	Poinçonnement du mois de Juin 1913.			Total
	Boîtes de montres or	Boîtes de montres argent	Total	
1. Biel	4,168	24,346	28,514	
2. Chaux-de-Fonds	42,218	3,050	45,268	
3. Delémont	102	10,211	10,313	
4. Fleurier	361	9,081	9,442	
5. Genève	4,255	22,830	24,085	
6. Granges (Soleure)	349	29,275	29,624	
7. Locle	9,849	11,129	20,978	
8. Neuchâtel	—	6,601	6,601	
9. Nôirmont	2,300	28,424	30,424	
10. Porrentruy	—	29,934	29,934	
11. Saint-Imier	4,311	21,145	22,456	
12. Schaffhouse	12	2,484	2,496	
13. Tramelan	—	42,465	42,465	
	61,925	240,675	302,600	

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Berne, le 1<sup>er</sup> Juillet 1913.

Diminution de 3635 boîtes or et augmentation de 3,713 boîtes argent sur le mois correspondant de 1912.

Lithographie - Imprimerie - Papeterie  
Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 14 et 16

Carnets de doubles et de triples de commission, volumes de doubles de factures de voyage, avec excellent papier carboné, pour écriture au crayon, au stylo ou à la plume. ....

Carnets-Répertoires pour adresses. ....

Plumes-Réserveurs de tous prix. - Agendas de poche. ....

#### Cote de l'argent

du 4 Juillet 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 105.— le kilo  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris . . . . . fr. 100.17

## FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur : F. E. PFISTER  
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ

### Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1955 H 5101 J TÉLÉPHONE

## A vendre le brevet d'une Nouvelle Boîte de Montre

facile à fabriquer en tout métal. Conviendrait pour maison désirant lancer une nouveauté intéressante.

Faire offres sous chiffre **H 1175 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 2058

### La Crise balcanique

est sur le point de passer; profitez de fabriquer de belles montres acier avec les boîtes soignées de la fabrique

## LES FILS DE J. BREGUET-BRETING

BIENNE



Pivotage d'échappements ancre sur jauges  
Décolletage d'axe de balancier et de tiges d'ancre

## LOUIS THIÉBAUD

Bielle

Atelier spécial pour pivotage de portes-échappements  
en tous genres 1423  
Prix avantageux. — Prix avantageux.

## Qui aurait un petit balancier dit col de cygne à vendre

Vis de 30 à 35 mm. environ

Faire offres à M. **HENRI DROZ**, Assortiments à ancre, Billodes 22, **Le Locle.** 2054

## Outils et Machines en tous genres

## Fabrique d'Outils BéGé

Rue du Temple allemand 47, La Chaux-de-Fonds. Téléphone 14.88

H 22061 C Plaques de travail et à sertir. 2061

Outilage pour la fabrication de l'ébauche.

Outils pour le réglage, pivotage, etc. — Mécanique de précision.

## NICKELAGE ET ARGENTAGE

### DE MOUVEMENTS

Spécialité de genres soignés

## Louis Bandelier

Téléphone 1.80

**SAINT-IMIER**

Rue des Roches

## Aiguilles en tous genres

Spécialité de poires et petites secondes

H 20037 C

GRANDES SECONDES POUR CHRONOGRAPHES — COMPTEURS DE SPORT, ETC.

Livraison rapide. — Prix très avantageux. — Grandes séries — Exportation.

1565 Se recommande, **Ed. BOVY**, **La Chaux-de-Fonds**  
Téléphone 342. Nord 9.

## ISELY-GIRARD & FILS

FABRICATION D'HORLOGERIE

extra-plate, ancre soigné, 8 lig. 15/12, 9 et 10 lig. 17/12,

H 20050 C 17 et 18 lig. de 12/12 à 16/12 1956

Rue du Doubs, 61 Téléphone 15-70

**La Chaux-de-Fonds**

Fabrique

Fabrique

## ANGÉLUS

STOLZ FRÈRES, Le Locle (Suisse)

livre avantageusement tous les genres

Montres à H 20096 C

## RÉPÉTITION

avec toutes complications de 17 à 24 lignes.

Médaille d'or, Liège 1905.

Grand Diplôme d'Honneur, Milan 1906.

Meilleure source pour cette spécialité. 1514

## Montres et Mouvements 11 et 13 lig. ancre

lépine et savonnette, grandeur américaine

Mise à l'heure à tirette et négative

Qualité garantie

Prix avantageux

## Droz, Béguelin & Co

H 6039 J

TRAMELAN

1973

## “UNIVERSO” S. A.

Société générale

des Fabriques d'Aiguilles de Montres

SIÈGE SOCIAL :

LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83

## 9 3/4" ancre

lépine et savonnette

## H. Gasser & Cie, Bielle

(H 415 U) 4380

# BOITES ARTISTIQUES

en argent et métal

## HONORÉ BÜHLER, ST-SULPICE (FLEURIER)

Téléphone St-Sulpice N° 22

Téléphone La Chaux-de-Fonds N° 10.58

Immense choix de Nouveautés en frappes artistiques reliefs

Demandez les nouvelles planches du catalogue B, frappes relief.



Nouvelles spécialités: Boîtes métal émaillées toutes couleurs, sujets émaillés imitation peinture, imitation mosaïques. Beaux genres et à prix avantageux.

Boîtes bronze, unies, gravées riche, guillochées, sans dorure. Boîtes reliefs vieil argent, vieux bronze, vieil or, or mat.

La seule fabrique faisant ces spécialités en grandes séries.

Boîtes livrées entièrement terminées, prêtes à recevoir le mouvement.

Grande production :- Catalogues à disposition

Représentant:

**M. Paul EVARD**

Rue du Parc 44 La Chaux-de-Fonds Rue du Parc 44



## Malleray Watch Co - Val de Tavannes

Montres ancre civiles

offrant le maximum de garantie pour la marche, le réglage et la solidité

H 6637 J 4492

**SPECIALITÉ** de mouvements avec mise à l'heure négative en genres divers lépines et savonnettes 16 size. — La meilleure source pour ces genres! Exportateurs pour les Etats-Unis, le Canada et les Colonies demandez offres.

Manufacture d'horlogerie en tous genres

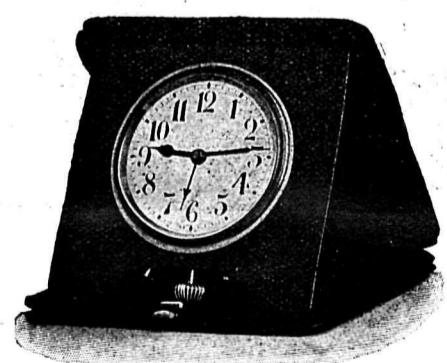
## A. SCHLÆFLI, SELZACH (Suisse)

Spécialités:

Montres-réveils cylindre et ancre  
Montres et bracelets 11-13 lignes, ancre et cylindre  
Montres 8 jours ancre à seconde  
Montres 8 jours pour auto et porte-feuille  
Montres 18 lignes, cylindre plates  
Montres 19 lignes, ancre plates

S 331 Y

Acier — Métal — Argent — Fantaisie  
Cadrans avec points ou chiffres radium



## Ed. Scalabrino-Grandjean

Le Locle, Chapelle 5 (Suisse)

Montres or pour Dames  
Ancre et Cylindre  
10½ lign. Lépines et Sav. à 2de

Montres Bracelets

Dernière création  
en boîtes et décors  
or, argent, acier et plaqué

1695  
Calibre spéciale  
11 ½ Ancre, 17 Rubis  
**GRANDE VARIÉTÉ  
D'ULTRA-PLATES**  
avec cercles d'agrandissements  
Marques déposées:  
SCALA - KIVA - ALBA



Réglages de précision

**Albert Willemin, Bienné**

H 4465 U

30, rue Neuve, 30

1776

Réglage de montres civiles, dans les positions et aux températures.

Posage de spiraux avec double courbe théorique Phillips,  
pour tous genres de bulletins et pour tous les observatoires.

Réglages spéciaux pour pièces d'Exposition.

**Si vous employez nos Matières Radifiantes vous avez une**

**RADIUM**

**Garantie sérieuse**

d'être bien servi.

**RADIUM**

Télégrammes : Radiumbank, Zürich

**D<sup>r</sup>. O. RENTSCHLER  
BANQUE DU RADIUM ZURICH**

Téléphone 6187

## MONOPOLE POUR LA SUISSE

Une fabrique d'Horlogerie réputée, produisant la montre **ancre de précision**, 13-20 lig. interchangeable, hauteur normale, plate, extra-plate, concéderait le monopole de la vente pour **la Suisse** à maison sérieuse. Excellente occasion. Marque connue et très appréciée.

Calibres spéciaux déposés. Pièces interchangeables. Spécialités en Chronographes 19 lig. ancre, très avantageux.

La vente est déjà monopolisée dans plusieurs pays. Adresser offres sous chiffres H 6007 J. à Haasenstein & Vogler, St-Imier.

2044

## Fabrique d'Ebauches et Finissages de Sonvilier **Vuilleumier & Enay**



Calibre 48/9, Hauteur 27/12

Usine électrique — Téléphone n° 115

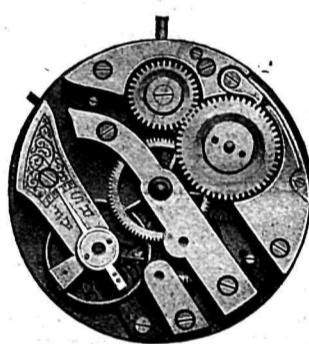
1780

### Finissages Remontoirs 11 $\frac{1}{2}$ , 16, 16 $\frac{1}{2}$ et 18 lig. cyl.

Sertissages d'Echappements et Moyennes pour pivotages sur Jauges

Interchangeabilité garantie.

Prix sans concurrence



Calibre 18/1, Hauteur 32/12

→ La Fabrique ne termine pas la montre. ←

Exigez dans vos **BOITES DE MONTRES „PLAQUÉ OR“**  
LES MARQUES:

**GENEVA WATCH CASE Co.** **G.R.M GENÈVE**

CE SONT les plus ÉLÉGANTES les plus AVANTAGEUSES

**MANUFACTURE GENEVOISE DE BOITES DE MONTRES GENÈVE**

### Taillerie de Diamants **FUCHS & MONNEY (S. A.)**

**Bienne** (Suisse)

Téléphone 245. — Adresse télégraphique: Diamants, Bienne  
H 220 U Maison fondée en 1881 1512

**Brillants en tous genres**  
Spécialité pour Décors de Boîtes de Montres

**Bracelets or**

H 257 U 9 lignes, cylindre et ancre 1519

**CHARLES PERRENOUD, BIENNE**

## Schürch & Bohnenblust

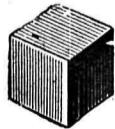
NEUCHATEL

H 4681 N

Dépositaires des

**ACIERS BÖHLER** \*

Grand stock disponible dans les qualités



Rapide.

1421

Spécial très dur.

Extra-ténacité dur.

Franz Mayr.

Panthère, etc.

en tous profils et dimensions.



Pièces forgées.



Pièces forgées.

• **Fabriques de Pierres fines** •  
pr Horlogerie  
Spécialité: „Grenat“

**Theurillat & Cie**  
Porrentruy

H 2468 P • Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour

500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

**E.D. Elias**  
HORLOGERIE EN GROS  
EXPORTATION  
12, Oude Turfmarkt  
AMSTERDAM  
HOLLANDE  
H20010 C 1443

**Horlogerie en gros**  
N. V. En Gros-en Commissiehandel

**V.H. B. Pfältzer**

Amsterdam  
s'intéresse pour les genres courants. 1910

**CHINE**  
Mrs Carlowitz & C°, Hamburg/China,  
Hope Bros & Co. Ltd, Shanghai,  
prirent les intérêts de faire toutes leurs offres avec échantillons à  
Mr Ernest Tolck,  
Léop. Rob. 78, La Chaux-de-Fonds.  
Aucune offre directe ne sera prise en considération. 1835

Fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds demande un

**Technicien-horloger**

de première force, pour diriger et perfectionner sa fabrication actuelle et la développer par la création en nouveaux calibres. Il est inutile à personne de se sentant pas tout à fait capable de faire des offres.

Faire offres sous chiffres H 22042 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2055

La fabrique d'horlogerie de précision

**C.-H. Meylan Watch Co. au Brassus**

demande pour travailler dans ses ateliers, ou à domicile

**un bon régleur**

très au courant des petites et grandes pièces en qualité extra soignée. Travail suivi et bien rétribué. 2050

MARQUES DE FABRIQUE & MODELES etc.  
CLICHÉS-ESTAMPES-CACHETS  
POINÇONS! GARANTIE  
EN 24 HEURES MOTRICE  
E.CHOPARD TELEPHONE 671  
CHAUX-DE-FONDS Léop.Rob 26

**Ressorts**

Un beau lot de ressorts Rebut pour montres Roskopf, cylindre et ancre, à céder à prix réduits. Occasion très avantageuse.

Demandez et adresser sous chiffres F 2887 à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2049

Pourquoi vous tourmenter pour l'argent si vous pouvez liquider votre marchandise contre argent comptant ? J'achète tous genres de montres pour l'exportation. Adressez-vous directement à J. Chaplin, 18, Bartletts Bldgs., Holborn Circus, London E.C. 2060

**Commis**  
bien au courant de la fabrication d'horlogerie, de la comptabilité, correspondance allemande et française, machine à écrire, cherche place stable. Certificats à disposition. S'adresser sous chiffres H 15481 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2053

## HORLOGER

énergique, ayant fait bon apprentissage et acquis grande expérience pratique et théorique et occupé plusieurs places analogues,

### cherche engagement sérieux

soit comme chef de fabrication ou aide, chef de département, ébauches, finissages, montages, etc., ou aide technicien. Références.

Offres sous chiffres H 15478 C Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2041

**L. Marcus & C°**

16a. Bevis Marks, London E.C.

désirent la

### Représentation

d'importantes fabriques d'horlogerie. Seuls les fabricants pouvant tenir un stock régulier à disposition sont priés de correspondre avec les sus-nommés. 1990

### Représentation exclusive pour la Suisse

pour un nouveau bracelet extensible, breveté, le meilleur système à ce jour, se fabriquant en argent, niel, émail, doublé et imitation, serait accordée à personne sérieuse par importante fabrique possédant déjà clientèle. Occasion de s'intéresser à l'affaire moyennant quelque apport. Seuls les Messieurs bien introduits sont priés de faire offres sous M N° 53, à Haasenstein & Vogler S.A., Pforzheim. 2042

Qui fabrique le

### Mouvement 20 à 22 12<sup>es</sup>, 18 lig. qual. cour.?

S'adresser sous chiffres H 2032 X à HAASENSTEIN & VOGLER, La Chaux-de-Fonds. 2032

**BEURRET FRÈRES**, Quai de St-Jean, Genève

s'intéressent à tous genres de montres, mouvements, bracelets et nouveautés. 2067

H...X — Offres verbales de préférence. —

**Associé ou Commanditaire**  
avec apport de Frs. 30.000

### est demandé

par fabrique d'horlogerie bien installée produisant la petite pièce ancre soigné. Affaire d'avenir.

Adresser offres sous chiffres H 1173 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 2059

## A LOUER

de suite 2 grands ateliers avec places pour 50 ouvriers chacun. Conviendrait spécialement pour fabricants d'horlogerie. Situation au centre de la ville. Prix exceptionnel.

S'adresser à la

**Fabr. de cadrans métalliques S. A.**

Rue Neuve, 9

H 1189 U 2074

**BIENNE**

## FABRIQUE D'HORLOGERIE soignée

cherche encore des représentants pour l'Allemagne, la France et pour Canada. La maison fabrique la montre ancre pour dame 9, 10 et 11", hauteur normale et extra plate, calibre spécial, en qualité soignée et prix modérés. Toujours les dernières nouveautés en bracelets or.

Offres sous chiffres H 22092 C à Haasenstein & Vogler à La Chaux-de-Fonds. 2072

## A VENDRE 1 balancier à friction

en bon état. Vis 110 mm.

Ce balancier est en ordre de marche. A voir à toute heure de la journée. S'adresser à la fabrique de boîtes **Les Fils de J. Breguet-Bretting, Biel.** 2062

**Commis de fabrication**  
bien au courant de la rentrée et de la sortie de l'ouvrage, de la correspondance, de la comptabilité, des expéditions et ayant quelques notions de sténodactylographie, **cherche place** pour tout de suite dans fabrique d'horlogerie de la région. Ecrire s. H 15488 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2063

**COMMIS**  
expérimenté, bon correspondant - comptable, **demandé** pr important commerce d'horlogerie-bijouterie à Genève.  
Offres sous T 15712 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 2064

## Terminage

On entrerait en relations avec maison sérieuse, pour le terminage de la montre, genre 18 ou 19 lignes, la boîte non fournie.

Adresser offres écrites sous chiffre O 24954 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 2066

**Spécialité ROSKOPF soignée**  
**C. Meyer-Graber**

LA CHAUZ-DE-FONDS  
Seul propriétaire de la marque W. ROSSKOPF & Cie



**Comptable**  
expérimenté et muni d'excellentes références cherche place de confiance. Pourrait aussi s'intéresser financièrement dans bonne affaire horlogère ou autre industrie.

Adresser offres sous chiffres H 15466 C à Haasenstein & Vogler à La Chaux-de-Fonds. 2031

**Société suisse  
des Spiraux**

Chaux - de - Fonds

**Coupon N° 6 payable**  
dès ce jour par 5% fr. 3 à la Banque fédérale S.A.

Chaux-de-Fonds. 2070

**Conseil d'administration.**

## OCCASION

A vendre très avantageusement un lot de montres Lépines plates 12 lig. 0585 cuv. métal et cuv. or; émail en plein et émail avec brillants sur platine. 2040

Faire les offres sous chiffres H 22037 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Montres or en tous genres  
**Henri Meyer**

or extensible  
plaqué or extensible  
ancre et cylindre  
H 20036 C 1581  
La Chaux-de-Fonds, Parc 104

## TABOURETS en bois (vis en fer.)

Fourn. **Alfred Schray**,  
1419 succ. de C. Heitz, Bâle.

Lettres écrites de compt. améric. Succès garanti. Prospl. gratis.  
**H. Frisch**, expert comptable. Zurich F. 21. H 5717 Z 1310

## Chef d'ébauches

Fabrique d'horlogerie possédant le tout dernier outillage moderne cherche pour de suite ou époque à convenir un chef d'ébauches connaissant à fond la petite pièce cyl. Place d'avenir et bien rétribuée. S'adresser sous chiffres H 22027 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2037

## Mécanicien

connaissant les étampes et l'outillage d'ébauche à fond cherche place de suite. S'adresser chez M. Jules Urech Soleil 5, La Chaux-de-Fonds. H 15476 C 2038

## Fabricant d'horlogerie

ayant personnel de 1<sup>er</sup> ordre, connaissant à fond la petite montre à ancre 7, 8 9 et 10 lignes en qualité très soignée (Genève) cherche à entrer en relations avec fabricants d'horlogerie ou grossistes, pour la fabrication ou la terminaison de ce genre de montres.

Ecrire sous H 15477 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

## Atelier de mécanique

Outils et étampes d'horlogerie. Plaques de travail et à sertir. Installation moderne. Travail très précis. H 2036 N 2074

**Philippe-H. Berger**  
Fontainemelon

## 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 11 lig. ancre

On demande à entrer en relation avec fabrique pour fournir mouvements 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 11 lig. ancre, prêts à mettre en boîte en qualité soignée.

Faire offres sous chiffres H 22085 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2068

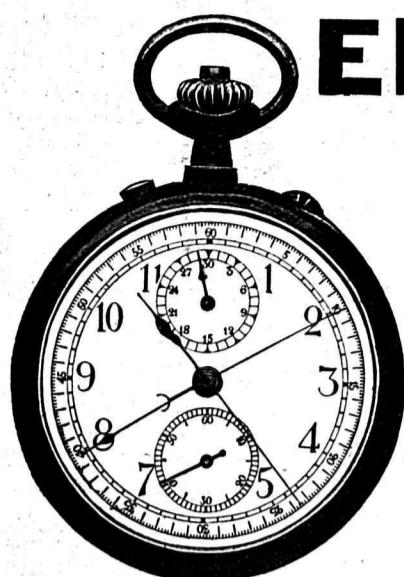
## A VENDRE

4 balanciers d'occasion et neufs, vis de 50 mm, 75 mm et de 90 mm de diamètre. H 24985 L 2069

**Eugène Pointet**, Yverdon.

Quelle  
**Fabrique de finissages**  
pourrait livrer par grande série I calibre 11 lig. grandeur américaine avec mise à l'heure négative en bonne qualité ?

Offres s. chiffres H 22093 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2073



# ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialités :

## CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis

## BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie

## MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché

H 1982 U 1427



Médailles aux  
Expositions universelles de Paris  
et de Barcelone  
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

## L'Industrielle

Maison fondée en 1878

Société anonyme

### \* Manufactures de Cartonnages \*

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières**.

Stock continual d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3399 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2065

Verres — Emaux — Cristaux colorés

## APPERT FRÈRES

34, Rue des Chasses, CLICHY (Seine, France)

### ● Emaux blancs et Couleurs ●

pour applications sur cadans.

Recommandés: **Emaux blancs; ivoire, etc.**  
Tarif franco sur demande.

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la

Fabrique „Rebbberg“ Les Fils de Jean Aegler, Biel

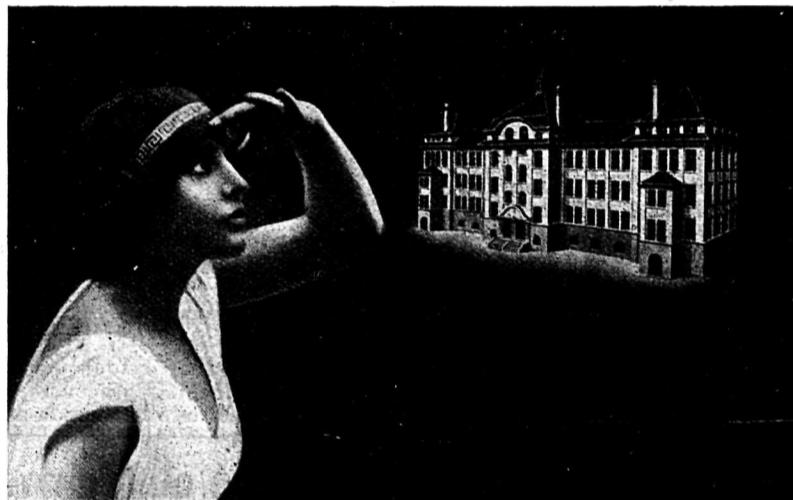
Maison fondée en 1878

LA CHAUX-DE-FONDS, rue Daniel JeanRichard, 43  
la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de **montres de dames, ancre et cylindre**, 9 à 13 lig. en boîtes or, argent et acier.

Montres 9 et 11 lig. REBBERG ont créé les PREMIERS CHRONOMÈTRES du monde dans ces grandeurs, av. bulletins offic. suisses et de l'Observat. de Kew (Angleterre).

## Fabrique de Boîtes métal et acier en tous genres

Spécialités : Boîtes nacre, boîtes à vis  
Grande production



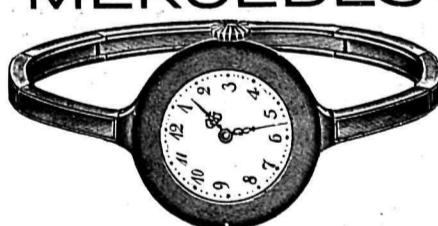
## Gerber Frères

H 1140 C

Delémont

1985

## MERCEDES



## FABRIQUE DE BIJOUTERIE

### Wilhelm Becker

### PFORZHEIM

BRACELETS platine, or, argent, niel acier et métal doré.

Extensibles, Milanais, Fox-Tail, Ciseaux. 1582

Représenté par ERNEST MEYER Collège 23, La Chaux-de-Fonds

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans, au taux de 4 1/2% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du versement.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques et lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies et billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.

Or fin pour dorure. H 20039 C 1585